

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société : AA CONSTRUCTION GÉNÉRALE RÉNOVATION
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Capital social : 1000 €
Siège social : 60 rue François 1er 75008 Paris
RCS : Paris 984522045

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du : 1 mars 2026
L'an deux mille vingt six, le premier mars,
L'associé unique de la société AA CONSTRUCTION GÉNÉRALE RÉNOVATION,
Monsieur/Madame MAQSOOD Ammer, demeurant 1 allée des Charmes 95400 Villiers le bel,
Après avoir pris connaissance de la situation de la société,

DÉCIDE :

Article 1 – Transfert du siège social

Le siège social de la société est transféré :

De : 60 rue François 1er 75008 Paris

À : 1 rue des Primevères 95190 Goussainville

À compter du 1 mars 2026.

Article 2 – Modification des statuts

En conséquence de la décision précédente, l'article 4 des statuts relatif au siège social est modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé au : 60 rue François 1er 75008 Paris

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé au : 1 rue des Primevères 95190 Goussainville

Le reste des statuts demeure inchangé.

Article 3 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les formalités légales de dépôt, de publication et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

Certifié conforme à l'original

Fait à : Villiers le bel

Le : 1 mars 2026



L'associé unique / Président
MAQSOOD Ammer